

*Impôt sur le revenu*

tes laissant croire que nous sommes sur le point d'atteindre une période de prospérité, demandons aux Canadiens de relever le défi, comme nous l'avons fait en temps de guerre. Disons-leur que durant les huit ou dix prochaines années, nous consacrerons entre 8 et 10 milliards à reconstruire et à moderniser nos ports et nos chemins de fer. Faisons un usage judicieux de nos divers modes de transport. Modifions le tarif-marchandises et le tarif-voyageurs, afin de faire cesser toute distinction injuste entre les gens et les produits à cause de l'endroit où ils vivent ou sont fabriqués.

Que l'on place tout le monde sur le même pied pour ce qui est de l'utilisation et du coût des transports. Cela nous coûterait cher, bien sûr, mais ce serait un moyen de renforcer l'unité nationale. Que l'on traite les gens également, où qu'ils vivent. Ce serait une façon d'accroître la richesse et le bien-être de toute la nation. Cessons de nous préoccuper de la concurrence, de nous demander si le CP a fait des bénéfices l'année dernière et si l'on devrait exiger du CN qu'il réalise des bénéfices en vendant des installations rentables à l'entreprise privée. Cessons de penser aux dollars et songeons plutôt aux gens et à la nation.

Qu'est-il advenu des prix du grain? Nous avons connu la plus forte baisse du revenu agricole au Canada et dans les Prairies depuis vingt ou trente ans. Cessons de nous en prendre aux tarifs statutaires des grains du Pas du Nid-de-Corbeau, comme on les appelle couramment. Pourquoi? Parce que ce tarif profite à l'ensemble du Canada. Il favorise tout le Canada et ne constitue pas des subventions ou des cadeaux accordés aux producteurs des Prairies.

Ceux qui s'en prennent au tarif des grains ne s'intéressent pas au bien-être de la nation canadienne. Ils ne veulent pas protéger nos producteurs céréaliers ou leur permettre de concurrencer ceux des pays exportateurs de céréales. Ceux qui s'élèvent contre les taux statutaires de grains s'empressent d'oublier que nos concurrents produisent leurs grains dans des régions beaucoup plus proches des centres d'exportation que ne le font les producteurs canadiens. La majeure partie de la production céréalière de l'Australie et de l'Argentine provient de régions situées à proximité des grands ports. Même les grains qui proviennent de régions situées loin dans l'arrière-pays aux États-Unis et en Union Soviétique peuvent atteindre les ports de mer grâce à un réseau fluvial de transport à bon marché. Nos grains doivent franchir des milliers de milles avant d'atteindre les centres d'exportation et concurrencer les grains provenant d'autres pays producteurs. Voilà la raison d'être des taux statutaires des grains. Le ministre des Transports et tous ceux qui s'opposent à ces taux ou prétendent que les agriculteurs devraient en bénéficier d'une autre manière font preuve d'irresponsabilité. Si le ministre des Transports croit qu'il va suivre l'exemple de Jimmy Gardiner et aller dans le sens de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, s'il croit qu'il pourra aller d'un agriculteur à l'autre et leur remettre des chèques du gouvernement pour acheter leur blé ou leur rembourser les frais de transport du grain, il n'est pas au bout de ses peines. C'est une chose qu'on ne pardonnerait ni au parti du ministre ni à aucun autre.

Quiconque modifierait ces taux statutaires non seulement trahirait l'Ouest mais encore porterait atteinte à quelque chose qui profite infiniment à l'ensemble du Canada. Ce que ces exportations de grains signifient au chapitre uniquement de la

[M. Benjamin.]

balance des paiements fait plus que compenser ce qu'il en coûte au Canada pour maintenir ce tarif statutaire. J'estime, pour ma part, que tout déficit légitime que les sociétés ferroviaires peuvent subir en acheminant le grain des Prairies vers les centres d'exportation devrait être comblé par la trésorerie de l'État et l'argent versé directement deux fois par année à ces sociétés. Voilà une façon de maintenir les taux statutaires que les producteurs de grains de l'Ouest estimeraient sensée, juste et équitable, et qui garantirait en même temps aux sociétés ferroviaires chargées du transport un prix raisonnable.

Une vente dirigée est essentielle au bien-être des producteurs de maintes denrées agricoles dans toutes les parties du Canada. Hélas! j'ai le regret de signaler que les attaques contre la vente dirigée dans l'ouest du Canada se poursuivent et s'intensifient. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a aggravé le mal qu'avait provoqué un ancien ministre conservateur de l'agriculture en mettant les grains de provende sur le marché libre, avec l'appui de l'opposition officielle, et cela en dépit du fait que les trois syndicats du blé des Prairies de même que l'association des United Grain Growers, regroupant quelque 80 à 90 p. 100 des céréaliculteurs, s'y étaient objectés. On en a vu le plus récent exemple, et c'est bien triste à dire—je sais qu'il y a dans les Prairies bon nombre de partisans conservateurs qui ont été horrifiés et révoltés de l'apprendre—lors de la visite du chef de l'opposition (M. Clark) au Manitoba en août dernier. Voici les propos que lui prêtait le *Valley Times* de la vallée de la Pembina—et on a pu les vérifier grâce aux notes qu'en avaient prises deux journalistes qui étaient sur place:

—expansion des efforts de vente de la Commission canadienne du blé, mais permission aux organismes privés de vendre des céréales en concurrence avec la Commission. Selon M. Clark, les organismes privés opérant en concurrence avec la Commission «stimuleraient» ses activités.

● (1742)

Monsieur l'Orateur, si la Commission canadienne du blé existe aujourd'hui, grâce à une mesure législative née dans les années 30 sous les conservateurs et mise en œuvre par les libéraux dans les années 40, c'est précisément parce que les organisations privées abusaient des céréaliculteurs. Elles le font encore d'ailleurs dans le cas des grains de provende. Le chef de l'opposition affirme que nous devrions permettre aux organisations privées d'exporter nos grains, pas seulement les grains de provende, et de concurrencer la Commission du blé. Monsieur l'Orateur, je vais faire tout mon possible pour m'assurer que tous les producteurs de grains de l'Ouest aient une copie de cette citation.

Ce dont nous devrions nous occuper ici au Parlement, c'est d'assurer une vente encore mieux dirigée et de faire disparaître le commerce privé des grains au détriment des cultivateurs. Si nous voulons faire davantage pour notre économie et un secteur important de notre industrie agricole, nous devrions adopter des mesures législatives qui visent à améliorer la vente et à assurer un meilleur régime de deux prix. Cette idée était excellente et nous l'avons appuyée, mais le prix n'a pas monté dans le pays depuis l'instauration du programme. Il faudrait au moins augmenter le prix du grain servant à la consommation au Canada, cela afin de compenser l'augmentation des coûts de production et la baisse de revenus des agriculteurs au cours des dix-huit derniers mois.

Le Parlement devrait mettre fin à certains programmes de restrictions budgétaires du gouvernement. L'opposition offi-